

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du 11/03/2019 à 19H30**

**Présents :** MM : DELION - OESTREICHER - MASSON - GONAND  
MMES: WINTERRATH – HEMMER – DUMAS – SCHWARTZ

**Absent avec excuse :** MM. HAGEN

**Absent sans excuse :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme DUMAS.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 18.02.2019 (**point N°2**)

**Point N°3 – Approbation du budget primitif 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- vote et approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 385.560,68 € ainsi que la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 763.316,14 €.

**Point N°4 – Révision du PLU – Avenant**

Dans le cadre de la révision du P.L.U. la convention d'étude entre la Commune et l'Atelier des Territoires, en date du 22.02.2016 prévoyait un total de 20 réunions.

Le projet de développement résidentiel et touristique sur la Côte des Moutons étant à l'étude, la commune a souhaité associer la Commission PLU au développement de ce projet, ce qui nécessite l'organisation de réunions supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la proposition d'avenant à la convention initiale se basant sur 5 réunions supplémentaires à venir, ainsi qu'une demi-journée de travail en bureau pour un montant de 2.275 € H.T.

**Point N°5 – Création d'un troisième gîte – plan de financement**

Dans le cadre de la création d'un troisième gîte dans l'annexe de l'ancien presbytère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de modifier le plan de financement initial de la façon suivante :

- Coût total : 229.955 € H.T. soit 275.946 € TTC
- DETR (30%) : 51.211 €
- Aide à la création d'hébergements touristiques CCCE : 30.000 €
- Emprunt : 100.000 €
- Fonds propres : 94.735 €

#### **Point N°6 – Création d'un troisième gîte – Demande de subvention à la CCCE**

Suite à la délibération en date du 03/04/2017 décidant la création d'un troisième gîte dans l'ancien presbytère,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Donne son accord pour introduire une demande d'aide à la création d'hébergements touristiques auprès de la CCCE pour les travaux d'aménagement d'un troisième gîte dans l'annexe du Presbytère.

#### **Point N°7 – Création d'un troisième gîte – demande d'emprunt**

Madame le Maire de la Commune de Basse-Rentgen est autorisée à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 100.000 euros dont le remboursement s'effectuera en 15 ans.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêt annuel pour l'emprunteur : 1,73 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le remboursement découlant du présent prêt.
- autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

#### **Point N°8 – Devis aire de jeux**

Madame le Maire soumet au conseil municipal deux devis établis par la Société SEMIO en vue de l'aménagement d'une aire de jeux supplémentaire sur la Commune.

Le choix des conseillers se portent sur l'installation d'une tyrolienne.

Une étude sera lancée pour la mise en place de ce jeux en raison des contraintes techniques à respecter (dimensions du terrain d'implantation : longueur 31 mètres – largeur 8 mètres).

#### **Point N°9 - Demandes de subvention**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de verser à l'Association APOLO J, une subvention d'un montant de 100 € au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de verser à la SPA - Refuge de Thionville, une subvention d'un montant de 100 € au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de verser aux Restaurants du Coeur, une subvention d'un montant de 100 € au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de verser au Secours Populaire Français, une subvention d'un montant de 100 € au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- décide de verser à l'Association Les Madeleines de Preisch, une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'occasion de ses 10 ans d'existence et des manifestations organisées pour cet évènement.

#### **Point N°10 – Divers**

##### **Devis plantations giratoire.**

Dans le cadre de l'aménagement paysager du nouveau giratoire,

Après consultation de trois entreprises d'aménagements paysagers et réception de leurs devis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le devis d'un montant de 6.447,90 € H.T. présenté par la Société TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 15/03/2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 14/02/2019.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

*V. Winterath*

